

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MANOUX et de SAINTONIS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Ile, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1er. septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.



Mathieu

EXTÉRIEUR. ESPAGNE.

Madrid, le 31 août. — Voici la traduction d'une lettre du ministre de la guerre à S. M. T. C., qui annonce au général en chef de l'armée française la satisfaction du roi d'Espagne, à l'occasion de la reprise de Tarifa :

Excellence, le roi mon auguste maître a entendu avec les marques de la plus vive satisfaction et avec reconnaissance, l'intéressant rapport que votre excellence a bien voulu me communiquer par sa lettre en date d'hier, sur l'affaire de Tarifa.

S. M. a éprouvé un vif plaisir à reconnaître que l'armée française, toujours prête à répondre à la confiance de son souverain et aux espérances de ses alliés les plus intimement unis, a marqué son séjour en Espagne par une discipline exemplaire, et qu'elle a constamment soutenu avec un courage et un dévouement sans borne, la cause de la légitimité. Si on avait encore besoin de quelque preuve pour servir comme de complément aux efforts de l'armée française dans cette restauration du trône légitime d'Espagne, on la trouverait dans les événemens de Tarifa, l'extermination des rebelles qui s'étaient emparés de cette place et de son île, et les résultats si glorieux de l'expédition.

La conduite de l'armée offre le témoignage le plus authentique que la générosité française finit là où commencent les actes de rébellion, et que les espérances criminelles et insensées des conspirateurs, de ces ennemis perpétuels de l'ordre et de la tranquillité de leur patrie, doivent s'évanouir. Instruits par la terrible expérience dont ils viennent de recevoir une dernière leçon, ils seront forcés de reconnaître que le titre de rebelle contre son prince, est le titre le plus exécrationnable dans une monarchie légitime.

Le roi, mon maître, intimement convaincu de cette vérité, m'ordonne de vous adresser, en son nom, les témoignages de sa gratitude pour la brillante conduite que Votre Excellence n'a cessé de tenir, comme chef, dans le commandement de l'armée.

Le roi m'ordonne en même tems de vous faire connaître qu'il désire encore que tous les chefs, officiers et soldats de votre brave armée, reçoivent aussi, par l'organe de Votre Excellence les remerciemens de S. M.

Le roi témoigne particulièrement sa reconnaissance au lieutenant-général vicomte Foissac-Latour, commandant la division de Cadix, et au comte d'Atorg, colonel du 14e. de chasseurs, qui a commandé l'expédition contre les rebelles qui s'étaient emparés de Tarifa.

Sa Majesté désirant en même tems faire une distinction toute particulière et récompenser les services importants rendus dans cette occasion, par des marques de sa gratitude souveraine, a daigné accorder à Votre Excellence et au lieutenant-général vicomte Foissac-Latour, le grand-cordon de l'ordre de Saint-Ferdinand, et au colonel comte d'Atorg, la croix de chevalier de 3e. classe du même ordre royal et militaire.

S. Majesté désire en outre que Votre Excellence lui propose les individus que vous jugerez dignes de décorations militaires.

De mon côté, M. le vicomte, j'éprouve une satisfaction toute particulière à faire connaître à Votre Excellence cette décision de mon souverain, qui prouve la haute estime que fait S. M. de votre mérite et de celui de la brave armée française. Dans des circonstances si flatteuses, je me plais à renouveler à V. Exc. les sentimens de la plus haute considération, et je prie Dieu de vous accorder de longues années.

Madrid, le 26 août 1824. « Signé, JOSEF DE LA CRUZ. »

— On assure que notre consul à Gibraltar a été destitué et mandé à Madrid, sans doute à cause de son peu de soin à prévenir le gouvernement de ce qui se tramait dans cette première ville. On ajoute également que les principaux moteurs de cette conspiration sont restés à Gibraltar.

— On annonce que les autorités militaires françaises ont demandé la mise en jugement de l'officier espagnol qui, lors de l'événement du 25 juillet dernier, étant de garde à la rue St-Antoine, tint une conduite répréhensible. Le soldat espagnol provocateur sera aussi livré aux tribunaux.

Il a été publié, au sujet des troubles, un ordre royal adressé au conseil royal, par le ministre de la guerre, afin de réprimer les efforts des malveillans, qui cherchent à semer la discorde entre les deux nations.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 septembre. — Le général Lafayette est arrivé le 15 août, à New-York, à bord du *Cadmus*.

— L'*Etna* est arrivé jeudi dernier d'Alger à Portsmouth. Les lettres qu'il a apportées disent que lorsque les hostilités ont cessé, M. Dornford, pro-consul anglais, a débarqué, et que les honneurs d'usage lui ont été rendus. L'amiral algérien et ses principaux officiers ont demandé ensuite la permission d'examiner nos bâtimens à mortier, mais elle leur a été refusée; et il n'a été permis à aucun officier de notre flotte d'aller à terre, excepté l'honorable capitaine Spencer, du *Naiad*, qui a été le seul intermédiaire entre sir Harry Neale et le dey. L'*Etna*, qui est entré dans la baie d'Alger à la tête de la flotte et a mouillé hardiment à moins de trois mille verges des batteries, n'a pas été atteint de leur feu. Les cent vingt pièces de canon dont les batteries étaient armées ont fait trois ou quatre décharges sur lui; leur feu était bien dirigé, mais les boulets n'arrivaient pas jusqu'à lui et les bombes le dépassaient. Il était si près qu'il aurait pu

être attaqué par trente-quatre canonniers algériennes, armées d'un canon chacune, et rangées en bataille en dehors de la tête du môle. On a vu un pavillon d'amiral au centre de la ligne, et un à chaque aile.

Le *Ranger*, de 28 canons, est arrivé à Portsmouth samedi dernier, et a apporté le traité avec le dey d'Alger.

— On dit qu'on a reçu à Londres une lettre particulière de Lisbonne, annonçant que le roi de Portugal a pris la résolution de reconnaître l'indépendance du Brésil à des conditions qui, à ce qu'on espère, ne sauraient rencontrer d'obstacles.

NOUVELLES DE L'AMÉRIQUE DU SUD. — Les journaux de Buenos-Ayres annoncent la mort du général patriote Valdez, sans donner aucune nouvelle des opérations de Bolivar au Pérou; mais il est arrivé avant-hier des journaux de New-York, qui vont jusqu'au 7 d'août. Ils font mention d'avis reçus à Panama qui annoncent que Callao et Lima ont été repris par Bolivar sans résistance.

— Il a été reçu hier des lettres de Rio-Janeiro, datées du 22 juin. Le gouvernement impérial continuait à prendre des mesures énergiques pour mettre le port et la ville dans le meilleur état de défense contre toute attaque de la part des Portugais. On ne s'occupe ici, dit une des lettres, que de mouvemens militaires, de réquisitions, de recrutement et de fortifications. La milice bourgeoise est constamment sur pied, et depuis quelques jours des officiers vont de maison en maison, d'après un ordre officiel, pour requérir un esclave sur cinq, et le prendre même de vive force, s'il est nécessaire. Ces esclaves travailleront pendant trente jours aux fortifications, ainsi que tous les esclaves employés par certaines classes d'ouvriers. On équipe aussi des bombardiers et brûlots. Nous apprenons qu'on prend aussi des mesures pour transporter la banque, la trésorerie et en cas de besoin la famille royale dans l'intérieur de Minas; mais comme d'autres rapports, cela demande confirmation. Une amnistie est accordée aux déserteurs; une grande promotion dans l'armée et la marine est annoncée dans la gazette, et tous nos actes officiels ne parlent que de conciliation envers les habitans, de récompenses et d'encouragemens, et de l'amour de la patrie. Toutes les embarcations employées ordinairement au transport de marchandises à terre ou aux vaisseaux, ont été mises ce matin en réquisition. Ainsi toute opération est suspendue à bord des vaisseaux, à la douane et dans nos magasins. Malgré que le commerce doive en souffrir, nous ne pouvons que voir avec plaisir ces symptômes d'énergie dans les mesures du gouvernement.

— Le président de la république de Fernambuco a rendu le 2 juillet de cette année, la proclamation suivante :
Habitans des provinces septentrionales du Brésil! La Providence, qui veille constamment sur notre félicité, continue d'arranger tout pour que nous l'obtenions plus promptement. S. M. I. et constitutionnelle ne se contente pas de dissoudre despotiquement et insolentement l'assemblée souveraine, constituante et législative du Brésil, d'attaquer de cette manière la souveraineté nationale dans les augustes personnes de ses représentans. Elle s'efforce de nous diviser, et d'engager le roi de Portugal à faire une attaque sur nos foyers. Maintenant, après nous avoir entraînés dans une guerre qui, quoique nous soyons sûrs de la victoire, est très-injuste et inique, Brésiliens, qui le croirait? Après nous avoir exposés aux baïonnettes et aux canons des Portugais, S. M. I. et constitutionnelle a fait venir toutes les forces dans la capitale, pour la seule défense de sa personne, et il a abandonné ceux qui l'ont élevé au trône et mis la couronne impériale sur sa tête. Brésiliens! l'empereur nous abandonne à nous-même. Que nous reste-t-il donc à faire? Réunissons-nous pour notre sûreté commune; établissons un gouvernement suprême et véritablement constitutionnel, chargé de veiller à notre sûreté. Brésiliens! réunissons-nous, et nous serons invincibles.

Man de Cotelho Paes d'Andrade, président.

— Les nouvelles d'Alvarado du 10 juillet, annoncent l'entrée du général Bravo, à Guadalaxara.

— Les nouvelles recues du Mexique, ont fait monter les fonds mexicains de 48 3/4 à 50.

— Les journaux de New-York du 16 août, nous sont arrivés aujourd'hui; ils nous donnent les extraits suivans du *Courrier de Aranco de Santiago de Chili*, du 30 avril dernier : « Hier, le directeur suprême a donné une audience publique à l'honorable Heman Allen ministre plénipotentiaire des États-Unis près du gouvernement de Chili. La réception de cet ambassadeur s'est faite avec toute la pompe possible et la joie unanime des habitans n'ajoutait pas peu à l'éclat de la cérémonie. A midi, au moment de son entrée au palais, l'étendard national fut arboré et 22 coups de canon annoncèrent au peuple son arrivé. Voici une partie du discours de M. Allen :

Très-excellent monsieur, les États-Unis d'Amérique, pénétrés de l'importance des événemens qui ont affranchi ce pays de la domination étrangère et du rang qu'il a pris parmi les nations civilisées, ont cru ne pouvoir mieux prouver les relations amicales qui ont toujours existé, que par une reconnaissance solennelle de son indépendance, et m'ont nommé leur résident près de vous, afin de resserrer encore plus les liens de paix et d'union qui régnaient depuis si long-tems entre les deux pays. Le grand œuvre de votre indépendance, qui a pour base la souveraineté du peuple, et les droits égaux et inaliénables des hommes, dont ma patrie a si bien senti l'importance et la nécessité, sont tous profondément liés à la cause qui nous unit, et quelque difficile que puisse être ce qui reste encore à faire au Chili, un peuple libre ne doit jamais désespérer. Constant dans ses principes, et juste envers les voisins, il peut défier toute coalition qui voudrait troubler son repos. En suivant le système de douceur de ses lois,

en donnant tous ses soins à la formation d'institutions libres et éclairées, et entretenant avec équité et modération des relations bienveillantes avec les autres états, le Chili peut se flatter de jouir non-seulement du bonheur d'une paix intérieure, mais d'occuper un rang distingué parmi les nations de la terre.

Le directeur suprême a répondu « que le gouvernement du Chili était heureux de reconnaître dans S. Exc. le digne représentant des Etats-Unis d'Amérique de cette grande et respectable nation, dont les lois et les vertus civiques seront toujours l'admiration du monde. Heureux le Chili, a-t-il ajouté, de pouvoir renouer plus intimement encore avec elle les nœuds d'une amitié durable et franche, dont sa tranquillité et son bonheur dépendent; que votre pays daigne recevoir déjà les sincères remerciements du peuple du Chili, pour la généreuse reconnaissance de son indépendance, et pour l'honneur que votre président lui a conféré par son dernier message au congrès souverain, et surtout pour le choix qu'on a fait de V. Exc. pour une mission aussi délicate. »

— Il est arrivé hier une malle de Buénos-Ayres. Le paquebot le Walsingham, qui l'a apportée, a quitté Monte-Video, le 29 juin. M. Rivadavia, ci-devant membre du gouvernement buénos-ayrien, est arrivé en Angleterre sur ce bâtiment. On dit qu'il a résigné l'emploi de secrétaire d'état, et qu'il vient en Europe pour y passer quelques années comme simple particulier. Il est arrivé hier à Londres. Les journaux et lettres de Buénos-Ayres annoncent la mort du général patriote Valdez.

NOUVELLES DE GRÈCE.

Bucharest, le 15 août. — Depuis avant-hier, le bruit est répandu ici qu'à Constantinople le palais et toutes les propriétés du capitan-pacha ont été mises sous le scellé par ordre du sultan. On attend la confirmation de ce bruit, qui n'est pas invraisemblable d'après l'événement d'Ipsara. La poste ordinaire, avec les lettres du 10 août, arrivera demain ou après demain.

— Voici comment le Smyrnéen (*) rend compte du débarquement des Grecs à Ipsara :

Le 14 juillet, les vedettes de la garnison d'Ipsara aperçurent à l'extrémité de l'horizon une flotille assez considérable. Ils reconnurent bientôt les Grecs qui venaient à eux. Les Turcs gagnent le port, s'embarquent et se dirigent, les uns sur Scio, les autres sur Mitylène, en emportant tous leurs effets. Quelques heures après l'évacuation des musulmans, arrivent les Grecs qui parcourent toute l'île. Les Hydriotes incendièrent plusieurs petits navires turcs qui se trouvaient dans le port.

Ce fut le dimanche au soir, 18 juillet, que le grand-amiral apprit à Mitylène que les Grecs avaient débarqué à Ipsara. Le lendemain matin, il ordonna à une frégate et à plusieurs bricks et corvettes de mettre à la voile et de cingler vers Ipsara, en leur promettant de partir lui-même quatre heures après. Tout fut exécuté ponctuellement. La flotte ottomane favorisée par le vent, fut bientôt en présence des vaisseaux ennemis qui, à l'approche des Musulmans, avaient quitté l'île et se trouvaient devant le port d'Ipsara. Les escadres s'observaient, lorsque survint le capitan-pacha. Les Grecs s'éloignèrent à quelques milles; mais le 22 juillet, les armées étaient encore en présence.

Augsbourg, le 4 septembre. — Le capitan-pacha n'a plus fait une nouvelle tentative pour reprendre l'île d'Ipsara, quoique ses fortifications ne soient pas rétablies, et que quelques uns des principaux postes ne puissent plus servir dans ce moment de points de défense. Un fait constant aujourd'hui, c'est que les Grecs ont repris à Ipsara toute leur artillerie dont les Turcs s'étaient momentanément emparés lors de la prise de l'île, et qu'ils n'avaient pas eu le tems d'embarquer. Ils sont aussi parvenus à s'emparer de plusieurs pièces d'artillerie turque, que les musulmans avaient débarquées à Ipsara, et qui s'y trouvaient encore lors de la reprise de l'île. Le capitan-pacha est toujours en station devant Mitylène. Plusieurs bâtimens de guerre grecs se sont approchés de la flotte et manifestent l'intention de brûler le vaisseau-amiral turc; mais toutes les précautions avaient été prises, de manière que les Grecs n'ont pu exécuter leur projet. On sait aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de combat naval près de Mitylène, et que les bruits répandus à cet égard sont dénués de fondement.

FRANCE.

Paris, le 8 septembre. — MM. les ambassadeurs et ministres étrangers ont été admis ce matin à faire leur cour au roi. Le roi a travaillé avec M. le ministre des affaires étrangères et M. le président du conseil des ministres.

— Les funérailles de M. Lacroix, membre de l'Académie française, ont eu lieu ce matin à l'église de Notre-Dame-de-Lorette. Une députation de l'Académie, plusieurs membres de cette société, un grand nombre d'amis du défunt, ont assisté à cette cérémonie.

Après le service divin, sa dépouille mortelle a été transportée au cimetière du Père-Lachaise. M. le comte Bigot de Préameneu a prononcé l'éloge de M. Lacroix. Il a rappelé ses droits à l'estime publique, et a exprimé avec onction les regrets de l'Académie sur la nouvelle perte qu'elle vient de faire.

M. de Jouy a pris ensuite la parole, et a tracé d'une voix émue une esquisse de la vie et des travaux littéraires de M. Lacroix. Il a rappelé, comme son plus beau titre dans la postérité, la considération et l'amitié qu'avait pour le défunt l'illustre Mallesherbes.

En terminant ce discours, M. de Jouy a rapporté les paroles que son collègue et son ami depuis vingt années lui adressa l'avant-veille de sa mort : « J'ai écrit disait-il, quelques pages qui me serviront; voilà mes droits à l'estime de mes concitoyens; j'ai fait quelque bien, voilà mon espoir dans l'avenir. »

— Le tribunal de police correctionnelle de Villefranche (Haute-Garonne) s'est occupé de l'affaire du nommé Raymond dit Ponlit, poursuivi par le ministère public, comme prévenu du délit d'habitude d'usure.

Dix audiences ont à peine suffi pour l'instruction de cette affaire. Plus de 130 témoins, victimes de ce trafic honteux ont été entendus.

Le tribunal adoptant en partie les conclusions prises par M. l'avocat du roi, a déclaré Raymond coupable du délit d'habitude d'usure, et l'a condamné à 28,098 fr. d'amende et aux dépens.

— La Quotidienne annonce aujourd'hui la formation d'une société catholique des bons livres autorisée par le gouvernement. L'intention de cette société est de distribuer gratuite-

(*) Journal dévoué à la cause des Turcs.

ment dans toute la France un nombre prodigieux de bons livres chaque année. Elle espère « dans un espace de tems très-borné, pouvoir compter par millions les volumes qui auront été répandus dans la société pour détruire le mal que des romans obscènes et des écrits irréligieux y ont pu faire impunément. » La Quotidienne se trompe d'époque. Les livres obscènes et irréligieux ont perdu la vogue; avant de savoir si ceux que la société doit publier l'obtiendront, nous attendrons qu'elle en fasse connaître les titres.

(Journal du Commerce.)

BOURSE du 8 septembre. — 5 p. c. cons. Jouiss. du 22 mars 1844, 99 fr. 15 c. — Action de la banque. —

Extrait de la correspondance particulière de différens journaux.

Paris, le 28 août.

« La santé du roi paraît s'être un peu améliorée. Les médecins ont d'avis que le mouvement est indispensable à S. M. et lui ont conseillé de tâcher de faire une courte promenade. Toutefois l'inquiétude publique est loin d'être calmée. D'après des rapports qui viennent de très-loin, il paraît que l'ambassadeur d'une grande puissance continentale a eu avec M. de Villèle, pour la seconde fois, une discussion fort animée au sujet des affaires d'Espagne. Le premier s'est plaint que le ministère français contrariât les vœux du roi Ferdinand, il lui a reproché d'appuyer en secret la reconnaissance de l'emprunt des cortès, et de soutenir le parti modéré, ce qui ne pouvait qu'entraîner de nouvelles révoltes. On ajoute que cet envoyé, tout en énonçant ses griefs, s'est échauffé jusqu'à parler de rupture et de guerre. M. de Villèle n'a opposé à cette chaleur que beaucoup de retenue, et a terminé l'entrevue en disant par la France prouverait que les résultats, qu'elle ne s'était jamais écartée des principes adoptés entre elle et ses hauts alliés. »

Paris, le 6 septembre.

— On fait ici de grandes suppressions dans les diverses administrations; il paraît que le premier ou plutôt que le seul ministre veut se présenter à la prochaine session des chambres avec un budget fort diminué. D'autres prétendent qu'on fait des fonds pour récompenser les députés dévoués, et rendre tels ceux qui ne le seraient pas. Par malheur, les réductions atteignent les petits traitemens et épargnent les gros; tel père de famille, commis ou sous-chef de bureau, payé à 1200 fr., est réduit à 1000, quant tel administrateur n'éprouve aucune diminution.

Paris, le 7 septembre.

M. de Villèle n'est pas un de ces ministres qu'on déplace aisément que les fauteuils de leur salon. Sans parler de l'armée nombreuse dont M. Lafitte est le généralissime, et parmi laquelle ce ministre est actuellement très-populaire, les receveurs-généraux et les trois quarts des préfets font pour lui des vœux aussi ardens que sincères, sans parler de tout le fretin financier, à qui la possibilité d'une épuración, s'il venait à être remplacé par quelque habitué du pavillon Marsan, donne déjà des crispations effroyables. Ce n'est pas seulement en France que cette commotion se ferait sentir: Londres, Amsterdam et Francfort en seraient ébranlés jusque dans leurs fondemens. M. de Villèle remercie! M. de Villèle allant passer l'automne à Toulouse! Bonne Dieu! L'idée de Napoléon voguant vers l'île d'Elbe n'était pas aussi étrange à beaucoup près. Quant à moi, je suis bien tranquille: je crois en ce ministre comme il croit et lui-même, et ce n'est pas seulement parce qu'il est gascon (comme le fut à mal à-propos reproché un des rédacteurs du Journal des Débats, qui est normand), qu'il a cette foi robuste: c'est parce que je ne vois pas se démentir la fidélité de son entourage, et que cette espèce, et un flair infail- lible, qui ne manquerait pas de l'avertir si le tems devait changer. En attendant que la question soit décidée pour tout le monde, comme elle est déjà pour moi, les amis et les ennemis préjudent par des épigrammes aux combats plus sérieux qui pourront s'engager. Samedi soir, un des premiers, dans une réunion nombreuse, disait que si M. de Villèle quittait le ministère, le lendemain les fonds descendraient à 80. — « Et s'il y reste, reprit un noble pair, il nous ramènera à 91. »

Madrid, le 29 août.

Un débarquement d'émigrés s'est opéré à Molina, dans le royaume de Grenade, entre Marbella et Malaga; les insurgés se sont emparés de Sanguinola, de Molina et de la Tour du feu, après avoir mis dans une dernière complète quelques milices indisciplinées qu'on a voulu leur opposer; on était dans les plus vives inquiétudes à Malaga dont les portes étaient encore fermées à l'époque des dernières nouvelles. On avait envoyé demander du secours à la garnison française de Cadix, car le prétendu camp de St-Roch, commandé par O'Donnell n'existe qu'en imagination; mais les messagers qui se rendaient dans cette ville, avaient été interceptés, et l'on croyait généralement que les Français ne se hasarderaient point à débarquer à Cadix, pour aller errer dans les montagnes.

INTÉRIEUR.

LIÈGE, LE 11 SEPTEMBRE.

S. A. R. le prince Frédéric est arrivée hier soir; il est descendu à l'hôtel du Pavillon Anglais.

— Le 7 de ce mois, vers trois heures du matin, un incendie s'est manifesté en la commune de Warn, arrondissement de Huy, dans une brasserie appartenante à M. Jadot. Le feu a pris avec une telle rapidité, qu'il a été impossible de rien sauver de la fureur des flammes.

La perte approximative est évaluée à 5000 florins, les bâtimens étaient assurés pour 2000 florins. Les nommés François et Jean Gillard ont déployé en cette malheureuse circonstance un zèle et une activité sans exemple.

— Le Nouvelliste vaudois annonce que M. Benjamin Constant vient d'acheter la superbe campagne de La Chabrière, près de Lausanne.

— Le bruit court à Londres qu'Iturbide a débarqué à Vera-Cruz, où il se serait déclaré pour le roi Ferdinand. La hausse des fonds mexicains prouve qu'on ajoute peu de foi à cette nouvelle. (V. art. Angleterre.)

— Un journal de Paris après avoir fait un grand éloge de la Dame du Lac, opéra de Rossini, représenté dans diverses capitales de l'Europe avant de l'être à Paris, se résume ainsi: « S'il était permis, dès une première représentation de porter un jugement définitif sur une composition aussi vaste, nous oserions annoncer que tout en admirant plusieurs morceaux qui attestent le grand maître, les amateurs ne trouveront jamais dans la Donna del Lago les jouissances que leur ont procurées Otello, Tancredi, et même La Gazza Ladra, malgré ses inégalités. »

— Il y a deux jours que la Pandore a annoncé que Martin ne viendrait point à Bruxelles, attendu que l'administration

du théâtre de cette ville n'avait pas voulu accepter les conditions qu'il avait proposées. Nous pouvons affirmer que cet excellent chanteur sera ici dans les premiers jours du mois prochain : voici quelques unes des pièces, où il se montrera : *Jeannot et Colin*, *L'une pour l'autre*, *Gulistan*, *Le chaperon*, *Joconde*, *les Voitures Versées*, *Ma Tante Aurore*, *la Sérénade*, *le Maître de Chapelle*, *Picaros et Diego*, *l'Habit du Chevalier de Grammont*, *le Nouveau Seigneur du Village*. (L'Ami du Roi.)

VALDÈS (D. CAYETANO.)

L'audacieuse expédition des constitutionnels espagnols contre Tarifa, et leur projet de soulever toute la côte d'Andalousie, paraît avoir échoué. La vengeance a déjà pris son cours; pas de grâce, pas d'amnistie; le décret du roi est formel; « tout révolutionnaire quelconque qui sera pris les armes à la main, ou impliqué dans des complots et séditions contre l'ordre public et tendant au rétablissement du système anarchique heureusement aboli, sera traduit sur le champ devant une commission militaire qui le jugera sommairement et fera sur l'heure exécuter son arrêt, sauf à rendre compte ensuite de ce qui aura été fait!! »

De ce qui aura été fait! Mais en jugeant et en exécutant avec une telle précipitation, n'y a-t-il donc pas d'erreur à craindre! Quelle carrière ouverte aux vengeances particulières. Et quand un innocent succombera sous de fausses dénonciations, quand il aura été traîné au supplice, quel compte pourra-t-on rendre alors de ce qui aura été fait! Quoi donc le sang des citoyens est-il si peu précieux! Peut-on s'entourer de trop de lenteur et de précautions avant de le répandre? Est-ce par de semblables mesures qu'on espère calmer l'irritation et le mécontentement qui fermentent dans ce malheureux pays? Nous pouvons difficilement connaître quelle est la vraie situation des choses. Mais il est probable que les constitutionnels comptaient sur quelque chance de succès, et sur une puissante coopération avant de s'engager dans leur aventureuse entreprise, et le caractère personnel du chef qui la dirigeait, tend à fortifier cette opinion.

D. Cayetano Valdès, le chef de l'expédition contre Tarifa, est né dans les Asturies.

Comme homme de mer, il s'est fait distinguer par ses connaissances, sa bravoure et son imperturbable sang froid si nécessaire dans les périls de la guerre et de la navigation. Il a conduit heureusement plusieurs expéditions faites dans l'Amérique espagnole, et combattu avec gloire dans la journée de Trafalgar. Ses services lui avaient acquis le grade de vice-amiral, qu'il obtint en 1809.

Gouverneur de Cadix en 1812, il y fit publier la constitution des cortès, et fut, au retour du roi, enveloppé dans leur disgrâce; dénoncé, arrêté, condamné à huit ans de détention dans une forteresse, libre seulement en 1820, il reprit le gouvernement de Cadix, qu'il abandonna pour passer au ministère de la guerre, où il ne resta que fort peu de temps. Il était rentré dans l'obscurité de la vie privée et en goûtait philosophiquement les douceurs à Alicante, lorsque ses concitoyens l'élevèrent aux cortès de 1822.

M. Valdès, avec plus de vivacité d'esprit que de profondeur et de savoir, a des réparties fines et piquantes, un style vigoureux et original, qui contraste avec son air d'insouciance et de bonhomie, et souvent à la tribune il interrompait la gravité de l'assemblée aux dépens de ses adversaires. Il n'est pas jusqu'à son extrême laideur et le balancement de son corps, habitude prise sur les bâtimens, qui ne donnent à l'ex-député une singularité de pantomime qu'augmente encore le pittoresque de ses expressions.

Le cheval blanc.

Il n'est pas rare de rencontrer par le monde de ces gens qui sur une première entrevue, vous offrent leur amitié en vous demandant la vôtre, et prétendent dès lors aux privilèges qu'une longue liaison doit seule donner. M. de Maurepas, connu par ses saillies et ses bons mots sut donner un jour une leçon spirituelle à l'un de ses *Pylades* improvisés. Après une longue disgrâce il venait d'être rappelé au ministère. Un gentilhomme campagnard, qui pendant l'exil du comte avait eu l'occasion de le rencontrer une fois dans un château, se crut suffisamment autorisé à se présenter à son audience publique. Il part plein d'espérance et d'orgueil, et arrive à la cour l'esprit enivré de toutes les vapeurs de l'ambition. Là, pendant les flots de courtisans, il pénètre jusqu'au ministre, s'informe affectueusement de sa santé, et lui demande ce qu'il a fait de ce petit cheval blanc qu'il montait le jour d'une certaine partie qu'ils avaient faite ensemble. — Ah! ce petit cheval blanc! dit M. de Maurepas en promenant familièrement la main sur l'habit du campagnard; ce cheval blanc, Monsieur, continua-t-il avec le même geste, et en regardant l'habit avec attention, hé bien, le petit cheval blanc...., je l'ai fait retourner, et j'y ai mis des boutons neufs,

CHARADE.

Ton amant, jeune fille, est pour toi mon premier;
Mon premier de tout point ressemble à mon dernier;
Et pour me deviner, faut faire mon entier.
Le mot de la dernière charade est *Portefaix*.

ERRATUM — Dans le num. d'hier, art. Liège, lig. 12, lisez : *L'académie royale de Bruxelles*, au lieu de *L'academie de cette ville*.

VILLE DE LIÈGE.

Les Bourgmestre et échevins informent qu'ils procéderont à la salle de leurs séances à l'hôtel-de-ville, mercredi prochain 15 septembre courant, à onze heures du matin, à l'adjudication au rabais sur la mise à prix de 881 florins, de 35 casques en cuivre pour la compagnie des gardes pompiers de cette ville.

On peut prendre inspection du modèle et du cahier des charges au bureau de la direction de police.

A l'hôtel-de-ville, le 9 septembre 1824.

Le bourgmestre, Chev. DE MELOTTE D'ENVOZ.

TAXE DU PAIN. — Du 11 septembre.

PAIN seigle. . . . s. 4 0 l.
» menage. . . . s. 6 0 l.
» blanc. . . . s. 8 3 l.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 10 septembre.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 1 garçons, 1 homme, savoir :

Jean-Toussaint Roger, âgé de 66 ans, maçon, rue St-Severin, époux de Marie-Ailly Forgeur.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Vente pour sortir d'indivision.

(60) Il sera procédé le jeudi 30 septembre 1824, à dix heures du matin, pardevant Me. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, sise place St-Lambert, n. 10, à la vente aux enchères publiques d'une ferme d'origine patrimoniale, appelée la Brassinne, avec 2528 perches 463 palmes, (29 bonniers), un jardin, prairies, terres labourables et pâture, située à Beemont, commune de Warzée, district électoral de Seny; elle est distante de six lieues de la ville de Liège, trois de celle de Huy et une de Terwagne. S'adresser pour connaître les conditions de cette vente, audit Me. BERTRAND, notaire, et à M. RASQUINET, pharmacien, rue des Brasseurs, à Huy.

(56) A vendre un beau cabriolet. S'adresser à la verrerie de Ste.-Claire.

(55) A vendre, de gré à gré, cinq bonniers de bonne terre labourable, en deux pièces, entièrement libres de charges, sises dans la commune de Landen, arrondissement de Huy. S'adresser au notaire DELEXHY, rue St.-Severin, à Liège.

(58) Le huissier soussigné certifie que par son exploit du 11 septembre 1824, il a été dénoncé de la manière tracée par l'arrêté de S. M. du 1er. avril 1814 et donné copie, a Mrs. Hnbert et Henri RAEDERMECKER absens, a la requête de la commission permanente du syndicat d'amortissement, d'une saisie-arrêt exercée contre eux par exploit du sept septembre 1824, du huissier Barthelemy, résident à Aubel, y enregistré le même jour, en main de M. Jean Thunissen, propriétaire à Aubel, et en même tems il leur a été donné assignation pour l'audience du 23 septembre 1824 du tribunal de première-instance séant à Liège, afin d'y entendre déclarer ladite saisie valable.

A Liège, le 11 septembre 1824.

(Signé) G. J. DEGLAIN.

(57) A louer pour Mars prochain, une très-grande et belle ferme couverte en ardoises, ne formant à-peu-près qu'un seul gazon, sise à cinq quarts de lieue de Liège, dans le meilleur terrain de la Hesbaye. — S'adresser au notaire DELBOUILLE à Alleur, sur la chaussée de Saint-Trond.

TERRE PATRIMONIALE A VENDRE.

(61) Elle consiste en un château, ferme, étang, jardin, prairies et terres de très-bonne qualité, d'une contenance en un seul gazon de 53 à 56 bonniers métriques (61 à 65 bonniers mesure du pays) : située à une demi-lieue de Huy et à un quart de lieue de la grande route, jouissant de la vue la plus agréable. L'acquéreur aura pour le paiement du prix telle facilité qu'il le désirera.

S'adresser au notaire PAQUE, rue St-Hubert, à Liège.

(62) Joli mobilier dont la vente aura lieu, pour cause de décès, jeudi 16 de ce mois, à deux heures de relevée, en la maison n. 296, Faubourg Saint-Gilles, à Liège, par le ministère du notaire PAQUE.

VENTE PUBLIQUE D'OIGNONS DE FLEURS.

(20) D. Kruff et fils, fleuristes, à Sassenhiem près d'Harlem, feront vendre en la salle de vente du sieur P. H. S. DUVIVIER, entrepreneur, rue Velbruck, n. 452, à Liège, le 6 et 13 septembre 1824, un fort bel assortiment de jacinthes, narcisses, tulipes, renoncules, lis, crocus, etc., dont le catalogue se distribue chez ledit DUVIVIER.

Le Sr. LATOUR, professeur de belles-lettres, et imprimeur, rue Féronstrée, n. 676, ouvre chez lui un cours public de grammaire, et un de tenue des livres, il continue d'enseigner en ville la grammaire, le style épistolaire, la logique, la rhétorique, la versification, l'art de lire à haute voix, etc.

(41) A louer pour le 25 décembre prochain, une belle et grande maison, avec remise, écurie et vaste jardin, située faubourg St-Léonard, cotée num. 94, avec sortie sur le quai du même nom. S'adresser rue Vinave-d'Ille, num. 606.

(24) On rappelle au public que le bail à rente de la maison enseignée de la Charette du Meunier, aura lieu le seize du courant, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire DELVAUX, place Verte, à Liège.

A VENDRE OU LOUER

(32) Le magnifique hôtel occupé par monsieur le Gouverneur, situé à Liège, sur la Batte, ayant cour, fontaine et deux portes cochères, dont une donne sur la Batte et l'autre sur la place Saint-Barthélemy. Il est composé, au rez-de-chaussée, de plusieurs pièces, remises, écuries, cuisines et vastes magasins; au premier et au second, d'appartemens superbement décorés, dont plusieurs salons en miroirs et en glaces, et réunit toutes les commodités désirables.

S'adresser au notaire PAQUE, rue Saint-Hubert, à Liège.

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE DE BOIS SCIÉS.

(26) Mardi 14 septembre 1824, à deux heures très-précises de relevée, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, F. Doneux et sœur sur Avroy, Madame veuve de M. Joseph Hennuret, en son vivant marchand de bois, à la plante, près de Namur, cessant son commerce fera vendre une quantité extraordinaire de bois sciés, de toute espèce; savoir: une très-grande partie de planches et quartiers de chêne, de toute longueur jusqu'à 14 et 20, une grande quantité de belles planches sur bois rond, de barreaux, feneures et feuilletés, le tout fort sec; une très-grande quantité de wères, terrasses et posselets, de planches et lattes de bois blanc, et de planches et quartiers de hêtre, beaucoup de horrons d'orme, de chêne, de frêne, de cerisier et de tilleul, lattes à plafonner, douves, feuilletés de hêtre, raies de sapin pour faire des toits en tuile; plusieurs cents de jantes et rais, etc., etc. Argent comptant.

Jeudi 16 septembre 1824, vers les trois heures de relevée, il sera vendu à l'hospice de Saint-Abraham, rue Féronstrée, par le ministère de Me. DUMONT, notaire, un bel Autel avec ses accessoires, ainsi que différens meubles, tableau etc. On peut voir l'autel dès-à-présent.

(52) Lundi prochain 13 septembre, à 3 heures de relevée, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur des ventes, rue Velbruck, un très-beau forté-piano en acajou, avec cinq octaves et demie et 3 pédales.

(53) Le notaire PAQUE vendra aux enchères, le mercredi 15 de ce mois, à 3 heures de relevée, en la maison n. 860, rue vis-à-vis de Ste.-Croix, des meubles consistant en commodes; secrétaires, tables, chaises, bois de lit et autres boiseries, ferrailles et bouteilles, etc., argent comptant.

(46) Messieurs les étrangers et voyageurs sont priés de ne point ajouter foi aux faux avis qui pourraient leur être donnés par des gens mal-intentionnés contre l'hôtel d'Angleterre, à Bruxelles. Cet hôtel est toujours fréquenté par les étrangers les plus distingués, et ce n'est que l'envie qui cherche à détruire la réputation qui lui est acquise depuis tant d'années. Les soins, les attentions, les prévenances et les prix modérés qu'on y trouve excitant la jalousie de certains établissemens, il n'est pas étonnant qu'on ait cherché à nuire aux intérêts et au crédit du maître de l'hôtel d'Angleterre de Bruxelles, mais le mal qu'on pourra dire de sa maison sera une recommandation involontaire de ses envieux.

Bruxelles, le 3 septembre 1824.

Vente d'Immeubles.

(11) Le vingt-trois septembre 1824, deux heures et demie de relevée, devant M. le juge de paix des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau sis à Liège, rue Neuvice, n. 939, et par le ministère du Me. KEPPENE, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente définitive et sans remise, des immeubles suivans, appartenant à la succession de M. Pierre-Jean Collardin, en son vivant, imprimeur-libraire, à Liège.

1. Une belle et grande maison bâtie à neuf, située à Wandre, sur le bord de la Meuse, en face du passage d'eau de Herstal, avec grande cour et un demi-bonuiet de jardin produisant les meilleurs fruits, le tout présentement occupé par M. Hyacinthe de Sarolea.

2. Une autre maison avec grange, étable, four et jardin de huit perches 77 aunes, aussi située en face du passage d'eau à Wandre, occupée par les époux Jockier.

3. Une maison avec environ cinq perches 45 aunes de jardin, sise au hameau de Sabaré, commune de Cheratte.

4. 52 perches 32 aunes de terre sise au lieu dit Platenberg, commune de Canne.

On peut prendre inspection du cahier des charges audit bureau, en l'étude de Me. VERNINCK, avoué, et en celle dudit notaire KEPPENE.

(8) L'on demande pour Maëstricht un élève en pharmacie, soit apprentif ou autre. S'adresser chez J. L. FRANKINET, Grand-Straet, à Maëstricht.

Moulin et Distillerie à Vendre.

(16) En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Liège, le 27 novembre 1823, on exposera en vente aux enchères le mardi cinq octobre 1824, à trois heures de relevée, pardevant M. le juge-de-paix des quartiers de l'est et nord, en son bureau rue Neuvice, et par le ministère du notaire PAQUE, le moulin dit des Grandes-Oies, situé à Liège, Outre-Meuse, n. 552, avec autres bâtimens, cour, biez; jardin, prairie et une distillerie.

Aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit Notaire.

Entreprise de messageries autorisée par S. M. le roi de Pays-Bas.

Le Sr. QUIRIN-BODY, entrepreneur des diligences de Liège à Spa et vice-versa, à l'honneur de prévenir le public, qu'à dater de ce jour son bureau est transféré à l'hôtel des messageries royales rue Féronstrée, n. 742, à Liège.

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ DOMANIALE

Le jeudi 30 septembre 1824, aux deux heures de relevée, les héritiers et représentans bénéficiaires de Léonard Libert, homme de loi, feront procéder, par le ministère de Me. LEROY, notaire royal, en présence et au bureau de M. le juge-de-paix des quartiers de l'Ouest et du Sud réunis, à Liège, chef-lieu de la province de ce nom, rue Plattes-Pierres, n. 693, à la vente et adjudication publique et définitive, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux, du domaine de CHOMÉAL, vulgairement appelé Sart-Mattelet, situé à proximité de la grande route et de la ville de Namur, en la commune de Courrière, au premier arrondissement de ladite province de Namur.

Il se compose de 5231 perches 304 palmes, environ 60 bannières, ancienne mesure, de jardins, vergers, prés, étang et terres, tenant ensemble, de qualité supérieure à celles de la contrée, et de la culture la plus facile; de grands et vastes bâtimens, solidement bâtis, en pierres de taille et briques, et couverts en ardoises, assis au milieu des terres de la ferme, comportant, maison de fermier et bâtimens d'exploitation; quartier de maître, tour, chapelle desservie anciennement par l'abbaye de Grand-Pré, à qui cette propriété appartenait et qui délimitait la commune de Courrière, susceptible de beaucoup d'agrandissemens par les bois domaniaux qui l'entourent et dont la vente est projetée pour l'an 1825. — S'adresser pour informations et renseignements, ainsi que pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente qui comporte le détail circonstancié de la propriété et des titres; à Dinant-sur-Meuse, en l'étude de Me. Warée, avoué, et Meunier, notaire. — A Namur, en celles de Mes. Waseige, j. c. avoué, Zoude, avocat et Buydens, notaire. — A Andenne-sur-Meuse, en celles de Mes. Degive, Degotte et Mattelet, notaires. — A Huy, en celles de Mes. Wauhier et Moreau, avoués. — A Liège, au bureau de M. le juge-de-paix, en présence de qui la vente aura lieu, et en l'étude de Me. Libens, notaire, nommé pour recevoir les enchères, et chez Me. Combès, avocat, et Dawrain, avoué. — Et pour voir l'immeuble, au sieur Charles Degive, fermier au Sart-Mattelet, qui le montrera dans tous ses détails aux amateurs qui voudront bien s'y rendre, et où on trouvera aussi copie du cahier des charges.

Belle Maison de Campagne à vendre, pour sortir de l'indivision.

(10) En vertu d'une délibération du conseil de famille, assemblée sur la réquisition de Madame veuve Gerard Demet, tutrice de ses enfans mineurs, assistée de leur subrogé tuteur, homologuée par le tribunal civil de première instance séant en cette ville, il sera procédé définitivement et sans remise, mercredi quinze septembre prochain, à dix heures précises du matin, au bureau de la justice de paix du quartier du Nord, rue Neuvice, en présence de M. le juge-de-paix de ce quartier, par le notaire RICHARD, à ce commis, à la vente aux enchères et à l'extinction des feux:

D'une superbe maison de campagne, sise à Fragnée, près de la barrière du Val Benoit, bâtie à la moderne et très bien distribuée, composée de plusieurs pièces, très-belles, tant au rez-de-chaussée qu'au premier, salon en stuc, cheminées en marbre, glaces d'une grande dimension, mansardes, greniers, quartier entièrement séparé pour les domestiques, caves, four, bains, pompe, deux citernes, grande remise, fenils, écurie pour quatre chevaux, colombier, deux petites cours, avant-cour en terrasse carrée et grand escalier avec grille en fer, sous lesquels se trouvent de grandes caves voûtées, belle orangerie, serre-chaude, jardin potager et fruitier, bosquets et berceaux très-soignés, prairie plantée d'arbres, belle et grande pelouse, deux étangs poissonneux alimentés par une source d'eau qui ne tarit jamais.

Derrière la maison se trouve un grand terrain situé sur la colline, d'où l'on a la vue la plus belle et la plus agréable, formant partie un jardin potager et fruitier, partie des bosquets.

Le tout placé en amphithéâtre, contenant 348 perches, 754 palmes ou environ, et dans le meilleur état, et dans le site le plus agréable, clos en partie de murs, garni d'arbres fruitiers et en partie de haies vives très-bien entretenues, ayant deux sorties fermées par des barrières en fer, les arbres y produisent des fruits délicieux; les jardins sont très-beaux et très-bons.

Sur la mise à prix de vingt-cinq mille quarante-deux florins cinquante cents des Pays-Bas, montant de l'expertise ordonnée par le jugement d'homologation.

L'adjudicataire aura toute facilité pour en acquitter le prix. Le cahier des charges est déposé chez lesdits M. le juge-de-paix, M. RICHARD, notaire, et M. CARLIER, rue sur la Batte, n. 1079.

On peut voir ladite maison et tout ce qui en dépend, tous les mardis et vendredis, depuis neuf jusqu'à onze heures du matin.